



PROCES-VERBAL No 6
Séance du Conseil communal
Lundi 30 octobre 2017 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public. Le Conseil a été valablement convoqué le 19 octobre 2017.

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal n° 5 de la séance du 19 juin 2017
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau
5. Parole à nos délégués aux associations intercommunales
6. Présentation Sud Village
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 37 conseillers sont présents.

Excusés : Mmes Isabelle Chapuis Aeschlimann, Christelle Dossios,
MM. Erik Bölcs, Pierre Ducret, Francis Folly, Etienne Freymond,
Tardy Jean-Claude, Billy Warpelin

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer.

2. Approbation du procès-verbal n° 5 de la séance du 19 juin 2017

M. Cyril DUC, page 29, 17^{ème} ligne, suite à la réponse de M. Andreas SUTTER, demande si ce sont les paroles du Président du Conseil ou du Président de la commission.

Le Président confirme qu'il s'agit du Président du Conseil.

Mme Nicole HEUSCH, bas de la page 26, demande que «parce» soit remplacé par «face».

Le Président passe au vote à main levée, le procès-verbal No 5 de la séance du 19 juin 2017 est approuvé avec les corrections ci-dessus.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

M. Gérard ROBIN demande que le point 6 soit déplacé à la fin du Conseil.

Le Président explique que cette soirée est consacrée à SudVillage faute de quoi il n'y aurait pas eu ce Conseil.

M. Frédéric ANSERMET dit qu'il n'y a aucun intérêt à réentendre ce qui a déjà été présenté à plusieurs reprises depuis plusieurs années.

Le Président répond qu'il est du devoir de la Municipalité de présenter ce projet au Conseil.

M. Robert CHEVALIER ajoute qu'il a tout fait pour que ce projet ne soit justement pas présenté en fin de soirée afin que chacun puisse poser toutes ses questions.

Mme Catherine RODRIGUES se dit étonnée qu'on en demande la suppression et trouve cohérent que le projet soit présenté.

Le Président passe au vote à main levée de l'approbation de l'ordre du jour :

32 acceptent, 2 refusent, 3 abstentions.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce la démission de M. Fulvio SALEMI de la commission de gestion et informe que le Conseil devra élire un nouveau membre au prochain Conseil.

Le Président explique qu'il y a un bureau du Conseil avec un Président et une Secrétaire, qu'il est inutile d'aller au greffe s'il y a des remarques sur les rémunérations. Il ajoute que l'indemnité n'est payée que si la liste de présence est signée et remise à la Secrétaire.

Le Président lit l'interpellation de M. Gérard ROBIN remise en début de séance et dit qu'elle n'est pas recevable.

5. Parole à nos délégués aux associations intercommunales

Mme Catherine SUTTER lit le rapport du Conseil intercommunal de la PRM.

M. Reto DORTA fait un résumé de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ERM.

M. Salvatore GUARNA fait un résumé des travaux en cours pour l'AIEB.

Mme Martine BLAUTH lit le rapport de l'ASIME.

6. Présentation Sud Village

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Le syndic revient sur l'interpellation concernant l'interpellation remise en début de séance relative au statut du personnel communal et explique que les postes mis au concours existent déjà mais qu'ils passent de 20 à 40% et que le statut du personnel sera intégré au prochain règlement.

M. Reto DORTA, suite à la découverte d'une mise à l'enquête au pilier public concernant la réfection du premier tiers de la route de la Gare, demande pourquoi certains projets sont d'abord votés au Conseil puis mis à l'enquête, certains pas et dit ne pas comprendre pourquoi Sud Village a un autre traitement.

M. Salvatore GUARNA explique que les travaux de réfection n'ont pas été présentés au Conseil car ils ne font pas l'objet d'un préavis.

M. Robert CHEVALIER ajoute qu'il s'agit d'investissements prévus au budget en 2017.

M. Reto DORTA aurait voulu qu'un préavis soit voté au Conseil.

M. Salvatore GUARNA explique que ce sont des dépenses thématiques qui reçoivent des subventions et qu'elles doivent être mises au budget.

Le Président résume que tout ce qui a été porté au budget n'a plus besoin de préavis.

M. Jean-Claude ROCHAT précise qu'il n'y a pas de définition dans le règlement de ce que c'est un investissement d'où une certaine confusion.

M. Jean-Claude ROCHAT invite la Municipalité à éclaircir les choses lors de travaux.

M. Robert CHEVALIER explique que le règlement est fait de telle manière que les communes aient de la latitude.

M. Salvatore GUARNA explique que le projet Sud Village est en route depuis 4 ans et que la présentation avec diapositives de ce jour est faite avant la prochaine mise à l'enquête.

M. Robert CHEVALIER développe les détails dont un projet écologique très intéressant pour Medtronic qui est d'ailleurs très pressé et annonce que le déplacement du gazoduc pourra se faire en 2018 déjà. Il argue qu'étant donné l'augmentation de population, des services, tels que médecins, pharmacies etc. seront nécessaires et que la gare qui a disparu en 2011 pourrait réapparaître avec cette réelle augmentation de la population. Il ajoute qu'il y aura plus d'emplois qu'actuellement et qu'un terrain est d'ores et déjà réservé en zone d'utilité publique pour une école, un EMS etc.

M. Alexandre BUDRY donne des précisions techniques et souhaite que ses explications facilitent la lecture lors de la mise à l'enquête. Il explique que le village sera connecté avec le lac malgré la difficulté à avoir un accès. Le bruit est aussi une préoccupation d'où l'opportunité de faire ce projet avec des bâtiments à façades phono insonorisantes.

M. Robert CHEVALIER revient sur les différentes étapes prévues, la mise à l'enquête en novembre 2017, le vote au Conseil en été 2018, fin 2018 jusqu'en 2020 livraison des premiers locaux.

Le Président laisse la parole à la Municipalité pour répondre aux questions.

M. Reto DORTA demande quelles seront les mesures anti-bruit.

M. Alexandre BUDRY répond qu'il n'y a pas d'étude et que cela n'est pas encore précisé.

M. Robert CHEVALIER ajoute que ce sont surtout les conventions de paiements qui sont avancées.

M. Salvatore GUARNA dit que les propriétaires entreraient en matière pour le paiement de murs anti-bruit pour combler les trous.

M. Cyril DUC argue qu'avec 500 habitants, il est fait état de 1'200 mouvements de véhicules par jour concernant le quartier de Cornachon et demande ce qu'il en sera avec les 2'500 habitants prévus à Sud Village. M. Robert CHEVALIER répond que les mouvements de véhicules n'augmenteront pas aussi fortement qu'en Cornachon grâce à la cadence augmentée des bus, à l'amélioration des transports en commun et au fait que le quartier est tout près de Morges.

M. Cyril DUC rétorque qu'il y a déjà des problèmes d'embouteillage alors que tout le monde ne prend pas sa voiture.

M. Eric LINN dit que le problème est prévu mais que l'augmentation des bus fera diminuer les véhicules et qu'un poids lourd équivaut à 5-7 véhicules. Il ajoute que plusieurs personnes planchent sur le problème des déplacements.

M. Robert CHEVALIER dit que la DGMR, un service très strict, donnera le feu vert.

M. Eric LINN complète disant qu'il est question de 2'500 habitants au lieu des 3'500 possibles justement à cause du problème de la circulation.

M. Philippe HIRSIGER souligne qu'il n'a rien vu dans le projet proposé concernant les personnes à mobilité réduite alors qu'il en a longuement parlé lors des rencontres.

M. Eric LINN répond qu'il s'agit de plans mais qu'il en sera tenu compte pour les abords. Au moment des constructions, ces discussions-là auront lieu.

M. Alexandre BUDRY ajoute que les architectes doivent en tenir compte dans les constructions.

M. Philippe HIRSIGER explique que les personnes à mobilité réduite rencontrent des difficultés à Gland.

M. Hugues SALOME revient sur la circulation et les propos du Syndic de Morges affirmant qu'il y aurait des problèmes et demande comment sera gérée cette circulation. Alors que M. Robert CHEVALIER affirme que la rue du Centre ne sera pas touchée, il voudrait savoir s'il y a des simulations et des réponses précises aux problèmes.

M. Alexandre BUDRY dit que deux bureaux se sont penchés sur la question et qu'il en est ressorti qu'il fallait fixer l'accueil de nouveaux habitants à 2'500 en rapport au trafic.

Mme Laurence THEYS s'informe de la sécurité relative aux cours au milieu des bâtiments.

M. Eric LINN répond qu'il est difficile de juger tant que les constructions réelles ne sont pas là et qu'il est trop tôt pour parler.

M. Olivier JEANNERET ajoute que tout ne sera pas contrôlé mais tout sera fait.

Mme Nicole HEUSCH demande si la démarche qualitative est contraignante ou facultative.

M. Eric LINN répond que des conventions ont été signées par les propriétaires.

M. Robert CHEVALIER ajoute qu'un avocat s'occupe de la préparation des conventions.

M. Alexandre BUDRY répond que chaque architecte et promoteur devra respecter le règlement et le cahier des recommandations.

Mme Nicole HEUSCH suggère que si quelqu'un voit un défaut, il doit l'annoncer.

M. Alexandre BUDRY répond qu'effectivement un retour sur défaut est à encourager.

M. Daniel BESSARD dit qu'il y a une halle polyvalente en discussion, est-elle en projet ?

M. Salvatore GUARNA répond que 1'000 m² ont été réservés par la commune pour une éventuelle salle pour la commune.

M. Robert CHEVALIER explique que l'ARCAM ne souhaite pas une salle qui coûterait plus qu'elle ne rapporterait et qu'elle ne se ferait qu'avec des garanties financières.

M. Eric LINN ajoute que cela dépend aussi du Conseil et que s'il le souhaite, c'est tout à fait possible, cependant trop proche de Morges pour l'envisager.

M. Daniel BESSARD revient sur la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et sur les propos de Mme De Quattro concernant la densification.

M. Eric LINN répond que le quartier est dans la stratégie du PALM car proche des transports publics et justement pas dans l'optique de ne pas construire.

M. Hugues SALOME demande s'il est possible de voir l'étude.

M. Alexandre BUDRY répond que cela le sera lors de l'enquête publique et que ce nouveau plan remplacera l'actuel.

M. Eric LINN dit que le PGA (Plan Général d'Affectation) est en révision et que certains plans seront en PPA (Plan Partiel d'Affectation).

M. Cyril DUC demande pourquoi il faudrait garder en bordiers autorisés la route du Molliou pourtant la plus sécurisée de la Commune.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il s'agit d'avantager la mobilité douce par cette route et que le Conseil l'a décidé ainsi mais que le Conseil peut faire changer cela.

M. Reto DORTA apprécie la remarque qu'on peut changer les choses et propose qu'il soit procédé par étape afin d'éviter le naufrage de la Commune et des futurs habitants. Il avoue vouloir croire aux différentes règles par rapport au parking et demande s'il y aura une politique de l'anti-voiture, ce qui serait alors la preuve d'un échec.

M. Robert CHEVALIER explique qu'à un appartement correspond un véhicule.

M. Reto DORTA rétorque qu'alors les véhicules ne seront pas parqués où ils doivent et qu'il sera nécessaire à la Commune d'investir dans la création d'un parking.

M. Martin ZWAHLEN voudrait qu'il soit précisé que les 2'550 nouveaux habitants ne seraient là que dans 15 ans.

M. Alexandre BUDRY dit que la durée d'un plan de quartier est de 15 ans, qu'après 15 ans, s'il n'est pas réalisé, la Commune peut l'annuler et que la simple logique du marché gèrera le temps. Il ajoute pour M. Reto DORTA qu'il y aura la vérification que tout sera respecté.

M. Eric LINN explique que le cahier de recommandations devra être scrupuleusement suivi, que la commune gèrera les espaces communs qui seront aménagés au frais des propriétaires mais que l'entretien sera fait par la commune.

M. Andreas SUTTER ajoute que l'école ne sera construite que s'il y a nécessité.

M. Martin ZWAHLEN demande si la basse occupation occasionnera une densité plus grande sur les autres zones.

M. Alexandre BUDRY répond que non, qu'il n'y a pas de vases communicants.

M. Philippe HIRSIGER s'étonne de l'option école ou EMS.

M. Robert CHEVALIER répond que l'école sera aux frais des propriétaires à 50% et s'il n'y en a pas la nécessité, s'agissant d'utilité publique, la Commune pourra faire ce qu'elle veut puisqu'elle ne sera pas bloquée par un terme.

M. Gérard ROBIN revient sur le peu de places de stationnement et demande s'il existe des ménages qui n'ont qu'une voiture.

M. Eric LINN répond que cette contrainte est pour tous pas seulement pour Tolochenaz.

M. Alexandre BUVELOT pense que ça ne marchera pas avec une place par appartement.

M. Gérard ROBIN ajoute que le métro-câble est du bricolage.

M. Eric LINN demande pourquoi les Suisses qui en fabriquent n'ont-ils pas de métro-câble.

M. Jean-Claude ROCHAT explique que depuis qu'il habite à Tolochenaz, il a dû acheter une deuxième voiture et que bien qu'il respecte les experts, ils peuvent aussi se tromper et pense qu'il n'y a pas d'union entre le nord et le sud.

M. Robert CHEVALIER répond que l'union y est grâce à tous les chemins qui les relient.

M. Eric LINN répond qu'il faut faire confiance aux différents experts.

M. Hugues SALOME dit que la seule question est est-ce qu'on a envie d'une telle densité et pense que la population devrait se déterminer sur la chose.

M. Salvatore GUARNA répond qu'avec un tel projet, une votation populaire pourrait se tenir cependant, il doit d'abord avoir passé au Conseil.

M. Jean-Claude ROCHAT répond à M. Eric LINN qu'il n'a pas dit qu'il ne fallait pas faire appel à des experts mais qu'ils ne pouvaient pas tout résoudre et que l'identité du village peut disparaître avec une densification, cependant, l'avis des Tolochinois pourrait être demandé par un référendum. Il y a un risque pour la vie du village avec village en bas et un en haut.

M. Andreas SUTTER répond que le village sera réuni parce que ceux du nord iront chez le médecin au sud.

M. Alexandre BUDRY dit que le bureau d'étude a dû faire état de l'identité du village et explique que malgré le peu de contraintes, il n'y a pas eu de discussion au moment du développement du quartier du Saux.

M. Philippe HIRSIGER trouve que la zone du bord du lac est idéale pour se retrouver.

M. Gérard ROBIN demande à revenir sur la diapositive pour démontrer la différence de volume avec les immeubles du Saux et prétend que ce quartier sera plus dense que le quartier de la Bourdonnette.

M. Cyril DUC donne l'explication de la coupure du village, le nord est riche et le sud est pauvre puisque les villas sont en haut tandis que les immeubles sont en bas.

M. Andreas SUTTER clôt la discussion et M. Robert CHEVALIER distribue un dépliant sur Sud Village.

Le Président remercie les différents intervenants.

7. Communication de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA informe que Mme Guignard va collaborer avec la boursière Mme Macchi qui souhaite baisser son taux de travail.

M. Andreas SUTTER dit que :

- 227 élèves, soit le 9%, suivent l'école obligatoire occupant quatre classes à Tolochenaz et que la commune n'a pas voix au chapitre pour l'enclassement,
- 2786 enfants de Tolochenaz sont enclassés par l'ASIME,
- Un enfant coûte CHF 3'430.-/année (inclus concierge, etc.),
- L'UAPE a un taux d'occupation de 90% de l'UAPE, ce qui est une grande satisfaction.
- « Tolochenaz vous souhaite » est en route avec déjà quelques tableaux et que toutes les personnes en ayant fait un pourront le présenter le 1^{er} décembre à 18h.30, événement agrémenté de musique par un groupe de jazz.

M. Salvatore GUARNA informe que Mme Berclaz du bureau technique va être remplacée.

8. Divers et proposition

M. Gérard ROBIN, associé à la motion de M. Cyril DUC concernant l'étude des coûts comparatifs entre la PRM (Police Région Morges) et la gendarmerie, se dit étonné de ne pas avoir été nommé dans la Commission et qu'il aurait souhaité être au moins suppléant.

M. Cyril DUC demande ce qu'il en est du giratoire en plastique.

M. Salvatore GUARNA répond que le Canton avait programmé les travaux en 2017 mais que c'est maintenant repoussé au printemps 2018.

M. Cyril DUC a appris que les locataires des jardins à côté du cimetière ont reçu leur congé et demande si c'est pour agrandir le cimetière.

M. Salvatore GUARNA répond que le congé a été donné mais que les terrains ne seront pris que si le besoin s'en fait sentir, pour l'instant, tout le monde peut rester.

Mme Martine BLAUTH voudrait savoir combien d'enfants vont en école privée.

M. Frédéric ANSERMET se dit fâché d'apprendre qu'il y a une demande de crédit supplémentaire concernant l'UAPE alors qu'.

M. Gérard ROBIN demande ce qu'il en est du giratoire de la RC1 dont parlait régulièrement M. Robert CHEVALIER.

M. Salvatore GUARNA répond que la Maison de la Rivière a prévu de mettre quelque chose sur ce giratoire.

M. Robert CHEVALIER appuie disant qu'il est temps d'aboutir avec ce giratoire.

M. Cyril DUC est allé voir le gibet et trouve qu'il est trop caché.

M. Salvatore GUARNA répond que l'emplacement a été décidé par les monuments historiques et les exploitants de la gravière en accord avec le Canton.

Le Président informe que le prochain Conseil aura lieu le 11 décembre 2017 et clôt la séance à 22h.52.

Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN